

PROCÈS VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

Présents: Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Yves BARRANQUE, Lionel CHEVAL, Laurent PEYRANNE, Jean-Pierre DEFRANCE, Denis LEZAT, Sylvie DELPRAT, Benoit GERMAIN, Solange YEPES ARBOLEDA

Absents-excusés: Alexandre GALINIER, Thierry MEUNIER, Emmanuelle BORNAREL

Secrétaire de Séance : Denis LEZAT

Approbation du Procès-verbal du 2 décembre 2025 – Voté à l'unanimité

OBJET : APPROBATION TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS.

Délibération n° 2026-02-10/01

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la délibération du Conseil Communautaire portant transfert de la compétence PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de compétence PLU à la communauté de communes des Hauts Tolosans.

La délibération du Conseil Communautaire portant transfert de la compétence PLU sera annexée à la présente délibération.

OBJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2026

Délibération n° 2026-02-10/02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026,

Autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que le montant des crédits inscrits au budget 2025 s'élevait à 420 755.29 € déduction faite des remboursements d'emprunt, le quart de ces crédits représente donc 67 236.33 €.

Sont prévues des dépenses d'investissement aux chapitres suivants :

CHAPITRE 21	ARTICLE 2184	5 000.00 €
	ARTICLE 21753	36 151.00 €
CHAPITRE 23	ARTICLE 231	20 000.00 €
	TOTAL	61 151.00 €

Ces crédits seront repris dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026.

OBJET : APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE.
Délibération n° 2026-02-10/03

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la délibération du Conseil Communautaire concernant l'adhésion de la communauté de communes des Hauts Tolosans à la convention territoriale globale co-signée avec la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la communauté de communes des Hauts Tolosans à la convention territoriale globale.

La délibération du Conseil Communautaire décidant de l'adhésion de la communauté de communes des Hauts Tolosans à la convention territoriale globale sera annexée à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

PRÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Aménagement chemin de Charlane
- Projet travaux giratoire – chemin de Plu – RD1g

Le Maire
Jean-Claude ESPIE

La secrétaire de séance
Denis LEZAT



Travaux

[Several handwritten signatures in black ink, including 'Rocane', 'L. L...', 'J. L...', and others, are visible below the stamp.]